



COVID-19 – PLAN DE PROTECTION LES VISITES

En vigueur dès mai 2020 – māj le 25.6.20 – māj le 8.9.20- māj le 5.11.20-māj le 16.11.20

Pour poursuivre sereinement les visites des familles et proches des résidents dans le respect des règles sanitaires en vigueur, le plan de protection ci-dessous reprend les gestes essentiels pour limiter les risques et protéger les résidents.

En cas de non-respect des mesures mises en place, la Direction se réserve le droit de refuser la visite.

Les mesures



Visite autorisées 7 jours/7, entre 14h et 18h. sur prise de rendez-vous le matin de 9h. à 12h.30 au 022/718.11.23 du lundi au vendredi.



Engagement du respect des règles en vigueur et signature du registre. Les visiteurs sont informés de la collecte de leurs données, de leur possible transmission au service du Médecin Cantonal et de leur destruction à l'échéance de 14 jours



2 visiteurs maximum, enfants compris.



Durée 1 heure maximum.



Les visites se déroulent au rez-de-chaussée dans les espaces dédiés. Pour maximiser le nombre de visites, merci de ne pas se déplacer à l'intérieur de l'établissement.



Les visites dans les chambres des résidents sont suspendues jusqu'à nouvel avis. Une dérogation pour les situations fragiles pourra être accordée sur demande auprès de la Direction.



Désinfection des mains dès l'entrée et à la sortie de l'établissement et aussi souvent que nécessaire.



Distance sociale de 1m50 entre le résident et les visiteurs.



Port du **masque chirurgical est obligatoire** à l'entrée et dans l'établissement durant toute la visite. L'EMS peut fournir un masque à titre exceptionnel au prix de CHF 1.- disponible à la réception.
Les masques en tissus (grand public) ne sont plus autorisés.



Les visiteurs sont priés de ne pas avoir de contact avec les objets et surfaces usuels des résidents.



Pas plus d'une visite en attente dans le SAS d'entrée.



En cas d'apparition de symptômes dans les 15 jours suivant la visite dans notre établissement ou de contact avec des personnes atteintes du COVID-19, vous êtes priés d'en informer immédiatement l'E.M.S



La cafétéria n'est autorisée qu'aux résidents et aux collaborateurs. Plus aucune consommation ne sera servie aux visites.



Le restaurant du Foyer est fermé aux visites et proches des résidents. Plus aucun repas n'est autorisé aux visites depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} novembre 2020

